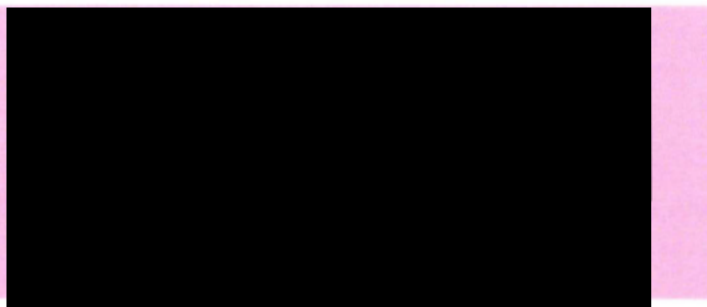




COURTOISE DISTRIBUTION AUTO SAS

Courtoise Distribution Auto
242 rue Jules Ferry - 95360 Montmagny
Tel: 01 30 100 150 Fax: 01 30 10 01 49
E-mail: contact-montmagny@groupejb.com
SAS au capital de 1 000 000 €
Siret 48426536800023 TVA FR 53 484 265 368 NAF 4511Z



0660609993

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE DU COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE ATELIER	18/08/2025	N° CAR N° Stock 114691		Date OR	18/08/2025
2025/2026895	OR N° 914051	N° VIN/VO		30/07/2025	

MARQUE/DATE DU DOCUMENT	N° VIN	DATE 1 ^{re} MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
CITROEN	VF7SXHNPZMT544843	17/03/2021	0010	Vous avez été reçu par :	1
C3 PureTech 110 S&S BVM6 Shine Pack	FX-820-XR	69312		Cylian TIL	1

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT	CT
12 FREINS				
2568095R REMPLACEMENT 2 DISQUES FREIN AVANT	0,40	113,33	45,33	2
1686717180 E:2 DISQ FR AV	1	111,54	111,54	2
0000440547 VIS FIX ETRIER	4	5,17	20,68	2
Sous-Total Pièces (132,22)				
017 Controle technique	1	57,50	57,50	2
Sous-Total Intervention 235,05				
Prestation de récupération et traitement des déchets			5,29	2
NOUVEAU ! RDV EN LIGNE SUR https://rendezvousenligne.citroen.fr/				
PAYÉ LE 20 AOUT 2025				
CB				

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMAUTÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

NET À PAYER

288,41 €

	CT	Base HT	% TVA	Montant TVA
C 114691	2	240,34	20,00	48,07
F 2025/2026895				
D 18/08/2025				
M 288,41 €				
R 18/08/2025				
F PAPIILLON A JOINDRE A VOTRE RÉGLEMENT				

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441.6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à la date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

Voir au verso nos conditions générales de réparation (CGR).

avis clients



citroen.fr

